

*Question présentée par le député :*

*M. Henry Rappaz*

*Date de dépôt : 15 août 2017*

## **Question écrite urgente**

### **Mosquée de Genève : pourquoi un tel retard ?**

La « Tribune de Genève » nous apprend dans son édition du 15 août 2017 qu'il y a « une grosse pagaille » à la mosquée du Petit-Saconnex et que l'ASFIP (Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance) doit intervenir dans les plus brefs délais.

« Comme il s'agit d'une fondation de droit privé, mixte, avec des activités immobilières, éducatives et sociales, elle doit être examinée par une autorité étatique sur le plan juridique et financier », précise la loi, en ajoutant que cela n'a pas été fait depuis une trentaine d'années. « Berne et Genève se sont trop longtemps renvoyé la balle, jusqu'à ce que le mandat revienne, à la fin de 2014 à l'ASFIP », ajoute la « Tribune ».

L'examen de la fondation relèverait un nombre important de graves dysfonctionnements.

Ma question est la suivante :

***Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il tardé, jusqu'en 2014, à faire examiner cette question, qui très clairement relève d'une compétence cantonale, et pourquoi n'a-t-il pas montré le courage de s'en occuper plus tôt ?***